

L'effondrement du minaret de la mosquée de Bab Berdieyinne s'est produit de manière fortuite

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 24-02-2010 20:23:26

L'effondrement du minaret de la mosquée de Bab Berdieyinne s'est produit de manière fortuite et toutes les mesures et les interventions pertinentes ont été entreprises dans la célérité et avec le sérieux requis, a souligné Ahmed Toufiq, ministre des Habous et des Affaires islamiques.

Aussitôt informé, par le biais de sa délégation régionale, du dommage qu'a subi le minaret, le ministère a entrepris immédiatement des mesures sur les lieux, mais il ne s'attendait pas à ce drame qui relève de la volonté divine imparable, a affirmé le ministre qui était l'invité, mardi soir, de l'émission "Hiwar" de la chaîne de télévision Al-Oula.

Le ministère, a-t-il ajouté, connaît l'état de toutes les mosquées du Royaume et traite ces édifices de culte sur la base de données réelles et précises, rappelant que son département a procédé à la fermeture dernièrement de 78 mosquées, dont 56 de sa propre initiative, vu leur vétusté. Il a précisé que 30% des recettes du waqf sont affectées à l'édification et la restauration des mosquées, lesquelles opérations sont réalisées dans la vigilance et le strict respect des exigences de sécurité afin d'éviter de telles catastrophes.

Mettant en exergue la pertinence des mesures prises immédiatement après l'effondrement du minaret de la mosquée de Bab Berdieyinne, le ministre a rappelé les Hautes directives royales relatives à la gestion in situ de la crise, la mobilisation des moyens civils et militaires, la prise en charge des blessés et des frais d'inhumation des victimes, l'ouverture d'une enquête et le don royal aux familles éplorées.

M. Toufiq a, par ailleurs, souligné le rôle qu'assume le Conseil supérieur des Oulémas sous la présidence de SM le Roi Amir Al-Mouminine, précisant que le Maroc est un pays "indépendant dans toutes ses initiatives", particulièrement en ce qui a trait aux questions relatives à la foi.

Le Royaume vit dans une atmosphère de liberté qui permet à toute personne d'exprimer, à titre individuel, son opinion sur toute chose sans que cela n'oblige en quoi que ce soit la collectivité, contrairement à la fatwa qui s'adresse à toute la nation et qui obéit à des critères établis selon la charia en fonction des spécificités marocaines, a ajouté M. Toufiq.

Le Conseil supérieur des Oulémas a fait preuve de "beaucoup de courage" dans le traitement de différentes questions, a-t-il affirmé, renvoyant quiconque voudrait en saisir l'ampleur à la documentation du conseil. Entre autres questions ayant été traitées avec courage, le ministre a cité, à titre d'exemple, l'opposition du conseil à l'apologie du terrorisme, rappelant que la position du conseil en la matière a d'ailleurs été positivement jugée pour sa maturité et sa pertinence par les grands Oulémas du monde.

Le ministre a, par ailleurs, mis l'accent sur l'importance à accorder au soufisme et à sa protection en étant une partie intégrante du patrimoine national religieux et spirituel des Marocains et de par ses valeurs telles qu'elles sont connues au Royaume à travers l'histoire.

En ce domaine, le ministère prend, en harmonie totale avec l'esprit d'Imarat Al-Mouminine, des initiatives pour parer à toute déviation morale ou doctrinale, a-t-il souligné.

M. Toufiq a d'autre part rappelé que son ministère poursuit inlassablement son action de mise à niveau du champ religieux à tous les niveaux, mettant l'accent sur le rôle essentiel qu'assume désormais la "Direction des mosquées", de création récente, ainsi que le travail qu'accomplissent les conseils régionaux des Ouléma en matière de suivi de la chose religieuse locale.

A ce propos, le ministre a souligné que toutes les mosquées du Royaume sont sous "tutelle effective et juridique" du ministère.

MAPF